

Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique

ANTOINE GATET ET AMINATA NIAKATÉ

Nous vivons dans un monde profondément inégalitaire, où 70 % des plus pauvres sont des femmes. Parce que plus pauvres, donc fragilisées, et victimes d'assignations sociales inégalitaires, les femmes sont plus impactées par les conséquences dévastatrices des changements climatiques et de la perte de la biodiversité. Un constat qui interpelle, d'autant plus que les femmes sont pourtant des actrices majeures de la transition écologique, tout en étant moins associées que les hommes aux décisions environnementales et climatiques.

Lors du Tsunami de 2004 qui a touché les pays de l'océan Indien, 70% des personnes décédées étaient des femmes



Seuls
35 %

**des membres
des délégations
permanentes
à la COP 26 sur
le climat étaient
des femmes.**

EN CHIFFRES

Quelles solutions pour bâtir une société durable et respectueuse de l'égalité de genre ?

En se saisissant de ce sujet au croisement de deux thématiques majeures pour le futur de toutes et tous, le CESE affirme que préserver notre planète va de pair avec des évolutions profondes de notre société, dont l'égalité des sexes constitue un axe majeur.

L'avis du CESE s'appuie sur un rapport particulièrement documenté, qui dresse le constat du décalage

important entre des déclarations institutionnelles fortes et répétées sur la nécessité de prendre en compte la situation des femmes et de les impliquer dans l'action collective et leur faible concrétisation. C'est pourquoi le CESE propose des solutions opérationnelles, en identifiant les actrices et acteurs concernés, et en proposant un calendrier de mise en œuvre.

Ces solutions visent aussi bien à renforcer la visibilité des injustices environnementales subies par les femmes, en développant des données chiffrées et genrées, qu'à les résoudre, en levant les nombreux obstacles qui empêchent aujourd'hui les femmes de prendre toute leur place dans la transition écologique.

Bâtir une société durable et respectueuse de l'égalité de genre

AVIS

1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LA RECHERCHE SUR L'IMPACT DIFFÉRENCIÉ SUR LES FEMMES DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Intégrer dans les rapports du GIEC les études et données sexospécifiques disponibles relatives au climat, afin de construire des scénarios de transition écologique intégrant les inégalités de genre.
- Systématiser aux échelles internationales, nationales et locales, le recueil de données ventilées par sexe lors de l'évaluation des effets des dégradations environnementales et des catastrophes naturelles et technologiques.

2 CONSTRUIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES RELATIVES AU CLIMAT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE BASÉES SUR DES DONNÉES VENTILÉES PAR SEXES

- Prendre en compte la dimension genrée dans l'étude d'impact préalable des projets et propositions de lois qui concernent la transition écologique et dans leurs évaluations.
- Intégrer un indicateur des inégalités de genre et, plus globalement, de la justice environnementale dans les planifications environnementales nationales.

3 ENGAGER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET ACTRICES VERS L'INTÉGRATION PLEINE ET ENTIÈRE DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Identifier les données sexospécifiques dans les bilans carbone des entreprises, former les expertes et experts en bilan carbone aux questions de genre et accompagner techniquement et financièrement les entreprises s'engageant dans cet exercice.
- Renforcer la mixité des métiers « verts et verdissants » et la promotion des femmes aux postes à responsabilité dans ces métiers.

4 DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE : PERMETTRE AUX FEMMES D'ÊTRE DES ACTRICES CENTRALES DES DÉBATS

- Instaurer la parité dans la représentation française aux COP et dans les instances décisionnelles des mécanismes et fonds climat (Fonds vert pour le climat (GCF) ou Fond pour l'environnement mondial (GEF) par exemples).
- Adapter le temps du débat démocratique en tenant compte des contraintes pesant sur les femmes (horaires des réunions, gardes d'enfants...), initier de nouveaux espaces de participation plus favorables aux femmes (living Lab, tiers lieux, maisons de projet, etc.), développer des techniques égalitaires et innovantes (éducation populaire, prise de parole alternée, ateliers non mixtes etc.).

LES RAPPORTEUR.E.S

Antoine GATET
antoine.gatet@lecese.fr • 01 44 43 64 22

Antoine Gatet est membre du groupe Environnement et nature au CESE. Il siège à la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité ainsi qu'à la commission Education, culture et communication. Juriste associatif et chargé d'enseignements en droit, il est vice-président de France Nature et Environnement (FNE).

Aminata NIAKATÉ
aminata.niakate@lecese.fr • 01 44 43 64 02

Aminata Niakaté est membre du groupe Artisanat et Professions libérales au CESE. Elle siège à la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité, ainsi qu'à la commission Environnement. Avocate, elle est Présidente de la commission Parité-Egalité de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL).